



- Elections professionnelles -

CSE : PREMIERS SCRUTINS, PREMIERS ENSEIGNEMENTS

Les quatre premiers CSE de France Télévisions sont (presque) en ordre de marche. A l'issue des scrutins professionnels organisés ce mois-ci à Mayotte, en Guyane, en Martinique et à Saint-Pierre et Miquelon, la nouvelle instance qui succède aux CE, DP et CHSCT est désormais constituée dans ces quatre établissements.

Premier enseignement de cette série de scrutins, le recours exclusif au vote électronique n'a pas eu d'impact négatif sur le taux de participation. Il est resté élevé dans les quatre stations et a augmenté dans trois d'entre elles. Le quorum a été atteint dans l'ensemble des collèges électoraux et un seul tour de scrutin a donc suffi pour désigner la totalité des élus.

Deuxième observation, la CFDT demeure majoritaire à Saint-Pierre et Miquelon, l'UCSA-CGT à Mayotte, tandis qu'une alliance majoritaire SNJ-SRCTA-UNSA succède en Guyane au bureau sortant UTG-UCSA-CGT qui dirigeait les anciennes instances depuis plus de trente ans. En Martinique, l'UCSA-CGT n'a plus la majorité absolue et le bureau de l'instance sera élu la semaine prochaine.

En terme de représentativité, la tendance sur ces 4 établissements est à la hausse pour le SNJ et FO, plutôt à la baisse pour la CFDT et la CGT. Il serait cependant hasardeux d'en tirer des conclusions plus générales dans l'attente des scrutins qui restent à organiser dans six établissements.

Le SNJ remercie les salariés qui ont voté pour les listes que nous présentions à vos suffrages avec une mention particulière pour les salariés de Guyane 1ère qui ont permis l'élection d'un premier secrétaire SNJ de CSE. Nous félicitons l'ensemble des élus auxquels va incomber la lourde charge d'assumer la représentation des salariés dans des conditions dégradées par les ordonnances Macron.

Là où, jusqu'à présent, 21 à 32 élus titulaires et suppléants se partageaient la tâche de représenter les salariés dans les DP, CE et CHSCT de ces quatre stations ultramarines, ce sont dorénavant 5 (Saint-Pierre et Miquelon et Mayotte), 8 (Guyane) ou 10 (Martinique) élus titulaires au maximum, selon la taille des établissements qui assument cette responsabilité.

C'est d'ailleurs pour réclamer - notamment - la présence des élus suppléants aux réunions du CSE que les élus de Saint-Pierre et Miquelon ont refusé hier de participer à la réunion constitutive de la nouvelle instance.

Pour ce qui concerne les établissements de Corse, Guadeloupe, Réunion, Malakoff, Réseau France 3 et Siège, nous sommes toujours en attente de certaines décisions de l'administration du travail que la direction a saisie en l'absence de protocoles préélectoraux valablement signés. Le calendrier le plus vraisemblable est que ces scrutins auront lieu à l'automne à l'issue d'éventuels recours en justice.

Paris le 27 juin 2018

SNJ France Télévisions

Nous rendre visite : bureau D 142 / Nous contacter : snj@francetv.fr – 01 56 22 88 28

Raoul Advocat 06.22.69.30.14 - Muriel Demguilhem 06.29.17.47.07 - Serge Cimino 06.17.55.53.82 - Didier Givodan 06.72.83.76.85 - Anne Guillé 06.79.47.39.25



@SNJ_FTV



Snj.ftv